



Victime d'un sinistre, je ne parviens pas à faire intervenir un e

Par **cama**, le **23/06/2009** à **22:46**

Bonjour,

Le 30 avril 2009 nous avons été victimes d'un sinistre. Un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule, est entré dans notre propriété et a causé de gros dégâts matériels (destruction de murs en pierre, d'un four à pain, d'un abri barbecue en pierre, et projections de verre et autres débris dans la piscine).

Nous avons déclaré le sinistre à notre assurance par LR avec AR dans les 2 jours. Quasiment 2 mois après, nous n'avons toujours pas été contactés par un expert malgré appels fréquents à notre assureur. Notre piscine est inutilisable, le local barbecue menace de s'effondrer. Nous ne pouvons rien faire car l'assureur nous dit d'attendre la visite de l'expert.

Que peut-on faire pour accélérer la visite de l'expert, ces délais sont-ils normaux ?

Peut-on pas faire nettoyer la piscine par un spécialiste pour éviter les dégradations, avant la venue de l'expert, si oui, l'assurance nous remboursera-t-elle ?

Nous appelons régulièrement notre assureur, mais à ce jour il ne nous donne aucune réponse à nos questions et ne fait pas avancer le dossier.

merci

Par **chaber**, le **24/06/2009** à **07:19**

Bonjour,

Les contrats Multirisques habitation comportent généralement une clause "choc d'un véhicule

terrestre **identifié**" provoquant l'intervention de l'assureur et l'indemnisation en vertu du contrat. Est-ce bien le cas?

Par **aie mac**, le **24/06/2009** à **21:32**

bonjour

votre contrat garantit-il les dommages sur les biens immeubles et/ou meubles en dehors de votre maison, ou cette garantie fait-elle l'objet d'une option éventuellement plafonnée que vous auriez souscrite?